

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 29 décembre 2017



MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES

Fonds d'épargne salariale Actions de pays
de la zone euro

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Teneur de Comptes Conservateur de Parts :

NATIXIS INTEREPARGNE - 30, avenue Pierre Mendès - 75013 PARIS
CREELIA - 10/14 chemin du Thon - 26956 VALENCE

Gestion comptable :

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Le Fonds « MACIF Croissance Durable et Solidaire ES » est classé dans la catégorie FCPE «Actions des pays de la zone euro».

Objectif de gestion

L'objectif du FIA est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 grâce à l'utilisation de critères extra-financiers.

Indicateur de référence

L'indice Eurostoxx 50 est un indice représentatif de la performance des 50 plus grosses entreprises de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis.

Stratégie de gestion

Le FIA MACIF Croissance Durable et Solidaire ES est essentiellement exposé aux valeurs de l'Union européenne et au minimum à 60 % de son actif sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro.

A titre accessoire (dans la limite de 10%), et dans l'unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le Fonds, le Fonds pourra être investi sur des supports monétaires, en titres vifs ou par l'intermédiaire d'OPCVM (OPCVM relevant de la classification «monétaire » conformes à la directive européenne ou droit français).

Le Fonds est un FIA solidaire. A ce titre l'actif du Fonds est investi entre 5 et 10% en titre émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L 3332-17-1 du code du travail ou en titre émis par des sociétés de capital-risque, ou en parts de FCPR sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

Les instruments pouvant être utilisés sont les suivants :

- les instruments financiers ci-après, qu'ils soient régis par le droit français ou un droit étranger :
 - les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote admis à la négociation sur un marché réglementé conformément à l'article 2 du décret n° 2005-107 ;
 - les titres de créances ;
 - les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- les dépôts ;
- les interventions sur les marchés à terme, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La méthode retenue par la société de gestion pour le calcul du ratio du FIA sur les instruments financiers à terme est la méthode linéaire.

- les contrats d'échange autorisés par le décret n° 2005-107 ;
- les contrats de cession ou d'acquisition temporaires ;

La société de gestion peut, pour le compte du Fonds, procéder à des cessions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif du Fonds.

La société de gestion peut, pour le compte du Fonds, procéder à des acquisitions temporaires d'instruments financiers dans la limite de 100 % de l'actif du fonds.

La société de gestion peut, pour le compte du Fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du Fonds.

Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du Fonds en garantie de cet emprunt.

Ces opérations ont pour objet la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du Fonds et/ou la réalisation de l'objectif de gestion conformément aux dispositions du décret n° 2005-107.

Le FIA pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer à des actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

L'utilisation de produits dérivés n'entraîne pas de risques spécifiques pour le FIA. En effet, le Fonds n'intervient pas sur ces instruments à des fins de surexposition.

Profil des risques

Au travers du FCPE MACIF Croissance Durable et Solidaire ES, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions et de marché

Le Fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de liquidité présent dans le FCPE existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés à l'actif du FCPE dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La matérialisation de ce risque impactera négativement la valeur liquidative du FCPE. En raison de l'investissement en titres solidaires, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du FCPE).

De façon accessoire, l'investisseur peut également être exposé au risque suivant :

Risque de taux

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Durée de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans du fait de l'objectif de performance à long terme du FIA. Nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

La liste des intermédiaires financiers autorisés pour l'exécution des ordres de bourse est établie en fonction de la qualité d'exécution des ordres, du travail de veille effectué par les vendeurs, de l'adéquation de l'univers des sociétés couvertes par les analystes financiers à l'univers d'investissement du portefeuille et de la qualité de l'analyse financière produite.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe à l'adresse <http://www.ofi-am.fr/inout/animations/espaceMIF.php> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF.

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'investissements alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI. Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires et des membres du Directoire de la Société. Il n'intègre pas de représentant du personnel, la Société n'étant pas elle-même soumise à une telle obligation réglementaire ou statutaire. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants FIA, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des Fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque Fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 100k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (FIA, GFIA et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global. Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2016, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel (soit **231 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2016) s'est élevé à **24 157 205 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **19 023 705 euros, soit 78.75%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice : **5 133 500 euros, soit 21.25%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, **3 683 079 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **18 personnes** au 31 décembre 2016), **10 207 369 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des Fonds gérés (soit **78 personnes** au 31 décembre 2016).

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2017

Economie

Sur le plan économique, la période a été marquée par une amélioration progressive de la conjoncture mondiale, et ce dans toutes les grandes zones.

Pourtant, le contexte politique a été très dense. Les investisseurs, qui avaient été surpris par le vote en faveur du Brexit, l'ont été une seconde fois avec l'élection inattendue de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Mais, à chaque fois, les marchés ont retenu que cela pouvait favoriser un scénario de reflation par une logique de relance budgétaire.

Ces doutes politiques ont finalement été totalement dissipés au printemps 2017, avec l'élection d'Emmanuel Macron en France.

Au final, les perspectives de croissance ont été révisées à la hausse. Le rythme a accéléré et le FMI s'attend ainsi à une croissance de près de 3,5% en 2017 et 2018. Cet exercice s'est caractérisé également par une grande synchronisation au plan mondial, il n'y a en effet pratiquement plus de pays en récession.

Aux États-Unis, la croissance a dépassé, dans un premier temps, le rythme de 3% avant de refluer en milieu d'année et d'accélérer à nouveau en fin de période, stimulée par le programme de baisse des impôts pour les entreprises et les ménages qui a été décidé en fin d'année. Au final, la croissance US de 2017 devrait dépasser 2% en fin de période.

La zone euro n'a pas été impactée par le Brexit et, au contraire, a surpris par son dynamisme avec des indicateurs avancés au plus haut depuis plusieurs années dans pratiquement tous les pays en fin d'année 2017. La croissance de la zone a ainsi dépassé le rythme de 2%, ce qui est considéré comme son rythme potentiel. Certains pays commencent à toucher les dividendes des réformes prises, comme l'Espagne qui tourne à plus de 3%.

Le Royaume Uni a, tout d'abord bénéficié de la baisse de la livre, avant de donner des signes de ralentissement sérieux en fin de période face à l'incertitude totale sur le scénario de Brexit. La croissance devrait toutefois se stabiliser autour de 1.5%.

Dans le reste du monde, les pays émergents se sont dans l'ensemble rétablis et les flux d'investissement sont largement revenus sur ces marchés. La Chine avait suscité le doute en 2015, avec une forte baisse du Yuan et des inquiétudes sur la bulle immobilière et de crédit. Finalement, sa croissance a été supérieure à la cible de 6,5% donnée par le gouvernement.

Parallèlement le Brésil et la Russie sont progressivement sortis de récession.

Taux d'intérêt

Dans ces conditions, les Banques Centrales ont maintenu des politiques accommodantes, mais ont commencé à préparer les marchés à l'imminence d'une stratégie de sortie. C'est la raison pour laquelle, les taux ont monté sur la période, mais dans des proportions limitées.

Le 10 ans allemand est passé d'un rendement négatif de -0.11% à 0.45% en fin de période. De même, le TNotes 10 ans US est passé de 1.59% à 2.40%. Ces tensions ont toutefois été limitées car les investisseurs étaient déjà dans l'ensemble positionnés pour une hausse des taux et par ailleurs, des programmes d'achats en zone euro ont asséché les marchés.

Les spreads périphériques se sont détendus au vu du contexte plus favorable. Les spreads « corporates » sont restés serrés et stables sur la période. Les obligations High Yield ont également nettement progressé, de 7.5% aux États-Unis et de 6.2% en Europe, portant les rendements à des niveaux de faiblesse inégalés pour cette classe d'actifs (2.2% sur le Gisement européen).

Les obligations émergentes ont été également recherchées avec, au final, des performances de 15.21% en monnaies locales et 10.26% en devises fortes.

Les taux monétaires n'ont pas été modifiés en zone euro si bien que l'Eonia est resté en territoire négatif : sa performance sur l'exercice est de -0.36%. Aux États-Unis, la FED a également été très prudente dans sa stratégie de relèvement des taux directeurs : la cible pour les Fed Funds s'établit à 1,25/1.50% après trois relèvements de 25 points de base (pb).

Les obligations convertibles ont obtenu de belles performances, en liaison avec la performance des actions : 10% pour l'indice Monde (en dollars), +3.5% en Europe et +7% en Eurozone sur les meilleurs indices.

Sur les devises, le dollar a reculé contre la grande majorité des devises, notamment de 12% vis-à-vis de l'euro. Dans l'ensemble, les monnaies émergentes ont également progressé contre le dollar, mais dans des proportions beaucoup plus limitées qu'au cours des mois précédents : par exemple, le réal brésilien s'est stabilisé contre le dollar après avoir gagné plus de 25% depuis ses points bas de début 2016. Le peso mexicain a suivi le même cheminement avec une progression de 5% sur l'exercice. Notons la stabilité du RMB, la devise chinoise, contre le dollar durant la période. En Europe, la baisse de la livre s'est atténuée et ne perd que 4.5% contre l'euro sur la période.

Les marchés actions ont bénéficié de l'amélioration économique et de la baisse de la prime de risque politique.

En effet, les résultats des entreprises ainsi que les perspectives données par leurs dirigeants ont encouragé les investisseurs. Pour la première fois depuis quelques années, les analystes ont donc révisé à la hausse leurs estimations.

De ce fait, les performances des marchés actions sont très bonnes sur la période : +9% pour l'indice des actions internationales (en euros), +22% à Wall Street (en dollars) où tous les grands indices ont battu des records historiques : +12.5% pour les actions de la zone euro, +13% pour le CAC 40, +21% pour les actions émergentes (en euros).

Le style croissance a continué à surperformer notamment grâce aux valeurs technologiques aux États Unis. A noter également la performance des actions chinoises, cotées localement, qui progressent également de près de 25% en devises locales. Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche sur la période une hausse de près de 13% (en dollars) et le pétrole est resté stable, à près de 60 dollars sur le WTI en début comme en fin de période.

Gestion

Principales contributions à la performance de l'Eurostoxx 50 sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
Allianz	Fresenius SE
LVMH	Total
Unilever	Deutsche Telekom

MACIF Croissance Durable et Solidaire ES est un Fonds de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. Le Fonds a un univers d'investissement correspondant aux membres de l'Eurostoxx soit un gisement d'environ 300 valeurs, tout en conservant comme indice de référence l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis. Par ailleurs, le Fonds investit 5 à 10% de son encours en titres d'entreprises solidaires agréées conformément à la réglementation. Pour l'essentiel, ces titres sont des actions non cotées émises par la Société d'Investissement de France Active.

Le FCPE exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, le Fonds participe aux démarches de la SICAV Proxy Active Investors. Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

MACIF Croissance Durable et Solidaire ES est intervenu sur les contrats à terme et ETF portant sur l'indice Eurostoxx 50 afin de modifier son taux d'exposition au marché action pour réagir rapidement et à moindre frais aux évolutions de la conjoncture boursière et aux ordres de souscriptions/rachats.

Sur la période, le portefeuille a réalisé des opérations d'ajustement relatives à l'intégration des notations extra-financières ainsi qu'à la mise en adéquation du processus de gestion. Ces mouvements ont consisté en la cession complète des titres Publicis, Vinci, Société Générale, Telecom Italia, Hermes International, Christian Dior (retard pris par ces émetteurs dans la maîtrise des enjeux ESG (environnement, social, gouvernance) propre à leur secteur), des allègements (Cap Gemini, Banco Santander, Deutsche Post, Amadeus ...), des renforcements (Sanofi, Saint Gobain, Orange, LVMH, Total, AXA, Danone, Unilever, L'Oréal, Air Liquide, Schneider, Essilor, Heineken, Philips, Henkel, Munich RE, Siemens BBVA, Inditex, BMW, Daimler, SAP, Enel, Intesa Sanpaolo, CRH, Iberdrola, Nokia, Natixis, Allianz, Teleperformance, Atos, Arkema, Smurfit Kappa, Rexel, BASF, Caixabank, Gerresheimer, ASML, Valeo, ING, AB Inbev...) et des nouvelles lignes ont été initiées sur Telefonica et Unicredit. Unicredit a publié un résultat trimestriel de bonne facture grâce à la bonne exécution des mesures d'économies de coût, la stabilité du revenu et aussi l'amélioration de la conjoncture en Europe. Le titre se classe désormais parmi les banques les plus solides d'Italie et affiche des tendances solides d'évolution des revenus et une amélioration de la qualité de ses actifs. Telefonica a publié des résultats en ligne avec les attentes, notamment sur son marché domestique et devrait profiter des signes d'amélioration observés sur l'environnement macroéconomique au Brésil. Ces initiations ont répondu aux enjeux de maîtrise des déviations sectorielles et d'adéquation des profils ESG et financiers des émetteurs, voulus par le processus de gestion.

Sur des considérations ESG le portefeuille a cédé sa ligne Hermès International (titres qui a intégré le portefeuille suite à un OST sur Christian Dior et qui n'a pas vocation à rester dans le FCPE compte tenue de sa catégorie ISR), et renforcé ses positions sur Unilever (le titre avait été allégé en début de période suite à une publication de résultats décevante (évolution négative des volumes et absence de catalyseurs)), qui affiche une amélioration de son profil ESG sur des enjeux clefs : suspension de l'approvisionnement en huile de palme provenant de déforestation, engagement en matière de lutte contre le réchauffement climatique (réduction de l'empreinte environnementale des produits, recours aux énergies renouvelables dans toutes ses usines en 2030) et critères nutritionnels des produits).

Le Fonds a entièrement cédé ses positions sur ProsiebenSat.1 qui semble le moins armé dans un environnement difficile pour les médias (publication de résultats mal orienté à fin juin, évolution décevante des revenus publicitaires TV)

Le portefeuille a procédé à une prise de bénéfice partielle sur Cap Gemini (bon parcours boursier). Les sommes dégagés ont permis de se renforcer sur Atos (afin de rester en adéquation avec le processus de gestion) et augmenter la poche solidaire (qui avait vu son poids être réduit suite à l'évolution des marchés depuis le début de l'année).

Au-delà des ajustements de pondérations guidés par la méthodologie de construction du portefeuille (agencement des appréciations financières et extra-financières), le Fonds a réalisé de nouveaux investissements. Ainsi, **Adidas**, équipementier sportif allemand, spécialisé dans la fabrication d'articles de sport, **Relx Group** et **GEA** ont intégré la composition du FCPE. Pour 2016-2017, les estimations du consensus sur Adidas prévoit une croissance des revenus et une croissance des bénéfices par action. De plus, sur des considérations ESG, Adidas est bien classé par nos analystes ISR en raison de l'amélioration de la gestion des relations sociales. **GEA** est l'un des plus grands fournisseurs de technologie pour la transformation des aliments et pour de nombreux autres secteurs de la transformation. En tant que groupe technologique international, la société se concentre sur la technologie de transformation de pointe dans le monde et les composants destinés à des processus de fabrication sophistiqués. Le titre a fait son entrée à l'actif du portefeuille sur une accélération attendue de la croissance en 2017, un programme de réduction de coûts devant améliorer la marge du groupe et un retour à l'actionnaire possible. Sur le long terme, la société devrait bénéficier de tendances positives que sont la croissance de la population mondiale (pays émergents notamment), l'urbanisation et le poids croissant de l'enjeu santé dans le secteur agroalimentaire. **Relx Group** (anciennement Reed Elsevier) est leader mondial dans la diffusion d'informations et l'évènementiel pour les professionnels. Ses produits – plateformes d'informations, publications et annuaires, outils de gestion des risques et salons – répondent aux exigences des communautés professionnelles, scientifiques, juridiques et des institutions. La société affiche une croissance organique résiliente alimentée par des tendances long terme concernant le traitement de l'information et de la donnée dans les domaines des sciences notamment.

De manière générale, tout au long de l'année, le Fonds a conservé une nette sur représentation par rapport à son indice de référence des entreprises dites « leader » ou « impliqué ». Ces catégories correspondent, dans la grille d'analyse de l'équipe interne d'analystes ISR, aux sociétés jugées les plus en avance au sein de leur secteur respectif dans la prise en compte des principaux enjeux ESG.

Dans le domaine solidaire, MACIF Croissance Durable et Solidaire ES est principalement investi en titres non cotés de la Société d'Investissement de France Active (SIFA). Cette dernière a pour objectif de renforcer la structure financière des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer et consolider des emplois. Le FCPE a obtenu le renouvellement de son Label Finansol pour un an. Attribué depuis 1997 par un comité d'experts indépendants, il atteste du caractère solidaire d'un produit financier. Dans le domaine solidaire, le Fonds poursuit sa collaboration avec la société d'investissement de France Active (SIFA) en charge notamment du financement de l'accompagnement d'entreprises solidaires. Les actions de la SIFA sont également labellisées Finansol, label qui garantit aux épargnants, solidarité et transparence.

Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice :

Contributions positives	Contributions négatives
Allianz SE	Inditex, S.A.
Intesa Sanpaolo	ProSiebenSat.1 Media SE
Infineon Technologies AG.	Publicis Group SA

Entre le 30 décembre 2016 et le 29 décembre 2017, la valeur liquidative de la part C affiche une hausse de 11.04% tandis que l'Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis s'apprécie de 10.42% sur la base des cours d'ouverture. L'année a donc été favorable grâce à une sélection de titres pertinente, notamment au travers de l'analyse extra-financière des sociétés cotées. Ainsi, parmi les principales sources de surperformance, on peut noter les parcours boursiers pleinement satisfaisants des convictions du gérant sur les valeurs Akzo Nobel, Linde, Infineon, Cap Gemini, KBC, Natixis, Amadeus, Teleperformance et Smurfit Kappa auxquels s'ajoutent les sous pondérations des membres de l'indice de référence tels que Sanofi, Fresenius, Société Générale, Deutsche Telecom, Telefonica, Total, Eni, Siemens, Ahold Delhaize dont les variations des cours de bourse ont été inférieures à la hausse moyenne du marché.

Parallèlement, les sous pondérations sur ASML, Allianz, Eon, Engie, Vivendi, Unilever, Volkswagen, Airbus, Vinci, Safran, LVMH ou encore Banco Santander qui ont réalisé des performances très nettement au-dessus de la moyenne du marché, nos convictions sur Amer Sport, Publicis, Gerresheimer, ProSiebenSat.1, Technip et Telecom Italia qui ont évolué à contre sens par rapport à l'Euro Stoxx 50, ainsi que la sous exposition globale du portefeuille aux marchés actions ont généré un manque à gagner.

Au 29 décembre 2017, le taux d'exposition au marché actions atteint les 94.49% (hors investissements solidaires non cotés).

COMMENTAIRES ISR

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (Art 173 de la Loi 2015-992 relative à la transition énergétique et Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015)

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin décembre 2017

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	94.6%	94.6%	100 %
Solidaire	5.6%	--	--
Disponibilités	-0.6%	--	--
OPC	0.4%	0.4%	100%
TOTAL	100%	95%	95%

Émetteurs privés

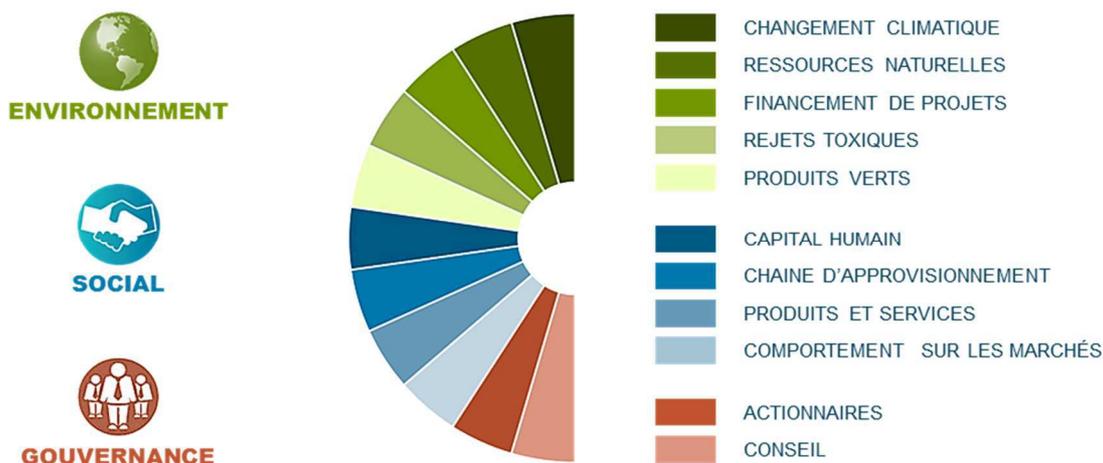
Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR

Ces enjeux sont répartis en 11 grandes thématiques



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
 - Les risques de sécheresse
 - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - L'impact de l'activité sur l'eau
 - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
 - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
 - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
 - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
 - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
 - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
 - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
 - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
 - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
 - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
 - Énergies renouvelables,
 - Bâtiments éco-conçus,
 - Technologies améliorant l'efficacité énergétique,
 - Solutions de recyclage
 - Chimie verte...

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information :

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, VIGÉO, PROXINVEST, REPRISK.
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

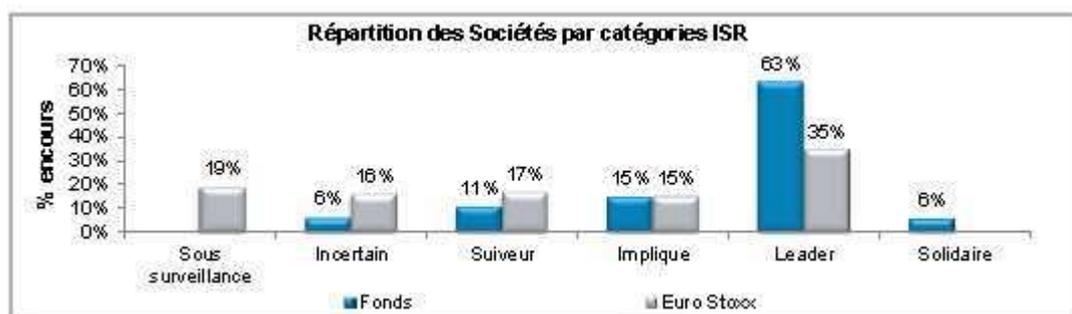
Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class»). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20 % des émetteurs de l'univers.
- Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :
 - **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
 - **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
 - **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
 - **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Résultats de l'analyse au 29 décembre 2017

A fin décembre, 94,6 % de l'encours était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante



Source : OFI AM au 29/12/2017

Appréciation des risques ESG

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

Analyses des controverses ESG

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Par ailleurs une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Évaluation de l'empreinte carbone : Émissions financées

Mode de calcul : $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

Estimation des émissions financées (au 29/12/2017) : 122.5 tonnes équivalent CO2

Disponibilité de l'information : 94% de l'encours du portefeuille

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration de l'analyse ESG dans la politique d'investissement

Le présent Fonds intègre l'analyse ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant le Fonds, puis onglet « Documents ».

Stratégie d'engagement et de vote

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mise en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

Les actions d'engagement portent sur :

- les émetteurs dont l'évaluation de la prise en compte des enjeux de RSE révèle un retard par rapport à ses pairs (émetteurs de la catégorie ISR « Sous Surveillance »)
- les émetteurs qui font l'objet de controverses importantes, lorsque des informations complémentaires peuvent être utiles à l'analyse ESG (notamment informations sur les mesures prises pour éviter le renouvellement de telles controverses)

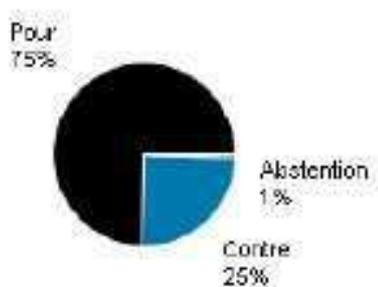
Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site (http://www.ofi-am.fr/isr_la_recherche_ISR.php)

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

En 2017, les votes ont été exercés lors de 64 Assemblées Générales.

Nombre de ..	Période
AG où nous avons exercé nos droits de vote	64
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	55
Résolutions votées	946
Résolutions votées Contre ou Abstention	242
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	0
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (vote Pour)	0

Orientation des votes :



INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds est partiellement investi sur des actifs non liquides (titres solidaires).

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des Fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des Fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le risque du Fonds se situe en date du **29 décembre 2017** au niveau [6] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions et de marché

Le Fonds est exposé au minimum à 60% aux actions. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Fonds baissera.

Risque discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires. Ce risque de liquidité présent dans le FCPE existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres non cotés à l'actif du FCPE dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires, qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance. La matérialisation de ce risque impactera négativement la valeur liquidative du FCPE. En raison de l'investissement en titres solidaires, le risque de liquidité est important sur cette partie du portefeuille (entre 5% et 10% de l'actif net du FCPE).

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le gérant de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux marchés d'actions ou de change par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels.

Gestion du risque

La société de gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

Levier du Fonds au 29 décembre 2017

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [100.53%]

- méthode de l'engagement [101.12%]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Au 29/12/2017, nous ne détenons aucune position de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts).

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 29/12/2017

Taux : Pas de position au 29/12/2017

Crédit : Pas de position au 29/12/2017

Actions – CFD : Pas de position au 29/12/2017

Commodities : Pas de position au 29/12/2017

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 29 décembre 2017, le FCPE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	25 014 625,76	19 598 096,25
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	24 907 539,12	19 588 206,25
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	24 907 539,12	18 482 760,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	1 105 445,88
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	107 086,64	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	107 086,64	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	9 890,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	9 890,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2 595,94	175 329,24
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 595,94	175 329,24
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Total de l'actif	25 017 221,70	19 773 425,49

Bilan au 29 décembre 2017 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	24 075 488,94	19 320 235,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	524 148,29	45 538,47
Résultat de l'exercice (a, b)	261 497,03	245 298,28
Total des capitaux propres	24 861 134,26	19 611 072,62
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	9 200,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	9 200,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	9 200,00
Autres opérations	-	-
Dettes	25 803,88	139 524,34
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	25 803,88	139 524,34
Comptes financiers	130 283,56	13 628,53
Concours bancaires courants	130 283,56	13 628,53
Emprunts	-	-
Total du passif	25 017 221,70	19 773 425,49

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	750 720,00
ACTIONS	-	750 720,00
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	-	750 720,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	499 840,65	425 477,47
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	499 840,65	425 477,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	1 392,17	897,81
Autres charges financières	-	-
Total (II)	1 392,17	897,81
Résultat sur opérations financières (I - II)	498 448,48	424 579,66
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	277 687,21	206 706,09
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	220 761,27	217 873,57
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	40 735,76	27 424,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	261 497,03	245 298,28

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée le dernier jour de bourse ouvert non férié de la semaine et est datée de ce même jour.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières.

La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché

-les parts ou actions du FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FCPE les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,68% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Ces frais ne comprennent pas les honoraires du contrôleur légal des comptes du FCPE, qui sont à la charge de la société de gestion. Le montant de ces honoraires figure dans le rapport annuel de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	19 611 072,62	16 402 946,66
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	7 218 165,52	4 904 036,11
dont participation ou compléments de participation	631 704,32	448 724,62
dont plan d'épargne ou intéressement	1 948 078,85	1 528 813,37
dont transferts	2 566 755,29	1 211 619,06
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	2 071 627,06	1 714 879,06
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	-	94,40
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés	-	-94,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-4 149 774,88	-2 482 330,40
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-1 248 723,04	-667 066,88
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-2 901 051,84	-1 815 263,52
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	557 161,88	540 576,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-36 467,03	-496 639,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	9 010,00	188 100,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-120,00	-156 420,00
Frais de transaction	-27 281,18	-33 121,06
Différences de change	-29 287,17	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 497 783,23	537 060,55
Différence d'estimation exercice N	3 678 110,25	
Différence d'estimation exercice N - 1	2 180 327,02	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-9 890,00	-11 010,00
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	9 890,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	220 761,27	217 873,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	24 861 134,26	19 611 072,62

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	130 283,56	0,52

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	130 283,56	0,52	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2017
Créances	
Coupons à recevoir	2 595,94
Total créances	2 595,94
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-25 803,88
Total dettes	-25 803,88
Total	-23 207,94

Souscriptions rachats

Parts émises	35 066,0262
Parts rachetées	20 328,0400

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
Néant				

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	261 497,03	245 298,28
Total	261 497,03	245 298,28
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	261 497,03	245 298,28
Total	261 497,03	245 298,28
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	524 148,29	45 538,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	524 148,29	45 538,47
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	524 148,29	45 538,47
Total	524 148,29	45 538,47
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Actif net					
en EUR	24 861 134,26	19 611 072,62	16 402 946,66	13 353 213,50	12 236 601,92
Nombre de titres					
Parts	118 755,7356	104 017,7500	89 986,5784	83 167,0193	76 688,5288
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	209,34	188,53	182,28	160,55	159,56
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	6,61	2,79	11,54	11,39	6,32 ⁽¹⁾

(1) La capitalisation unitaire à partir de 31/12/2013 est celle du résultat et des plus ou moins-values nettes.

Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			24 907 539,12	100,19
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			24 907 539,12	100,19
ADIDAS NOM	EUR	1 156,00	194 497,00	0,78
AIR LIQUIDE	EUR	6 062,00	641 359,60	2,58
AKZO NOBEL NV-CVA	EUR	4 783,00	352 028,80	1,42
ALLIANZ SE-NOM	EUR	3 868,00	748 071,20	3,01
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 793,00	230 083,38	0,93
AMER SPORTS	EUR	7 254,00	166 116,60	0,67
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	3 583,00	334 043,09	1,34
ARKEMA	EUR	2 308,00	237 147,00	0,95
ASML HOLDING N.V.	EUR	2 717,00	395 731,05	1,59
ATOS SE	EUR	1 484,00	180 454,40	0,73
AXA	EUR	30 859,00	768 543,40	3,09
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	93 536,00	667 847,04	2,69
BANCO SANTANDER SA	EUR	54 207,00	299 060,02	1,20
BASF SE	EUR	2 441,00	226 793,31	0,91
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	4 038,00	352 961,58	1,42
BNP PARIBAS	EUR	4 741,00	297 355,52	1,20
CAIXABANK	EUR	30 196,00	117 824,79	0,47
CAP GEMINI SE	EUR	2 139,00	211 504,32	0,85
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	9 196,00	428 211,74	1,72
CRH PLC	EUR	13 007,00	389 429,58	1,57
DAIMLER	EUR	4 786,00	338 992,38	1,36
DANONE	EUR	4 412,00	308 928,24	1,24
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	9 111,00	364 440,00	1,47
ENEL SPA	EUR	58 086,00	302 047,20	1,21
ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	6 241,00	720 211,40	2,90
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	29 849,00	463 405,73	1,86
GEA GROUP AG	EUR	3 304,00	131 664,40	0,53
GERRESHEIMER AG	EUR	4 043,00	277 632,81	1,12
HEINEKEN NV	EUR	4 381,00	381 234,62	1,53
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	2 135,00	235 063,50	0,95
IBERDROLA SA	EUR	87 603,00	566 441,00	2,28
INDITEX	EUR	16 971,00	495 213,78	1,99
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	21 312,00	491 348,16	1,98
ING GROUP NV	EUR	43 634,00	672 618,11	2,71
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	258 678,00	722 746,33	2,91
KBC GROUPE	EUR	6 023,00	429 259,21	1,73

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	81 774,00	237 635,24	0,96
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	9 867,00	313 326,59	1,26
L'OREAL SA	EUR	2 518,00	467 718,50	1,88
LINDE AG	EUR	2 119,00	413 522,85	1,66
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	2 044,00	506 912,00	2,04
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	2 648,00	480 612,00	1,93
NATIXIS	EUR	44 231,00	293 251,53	1,18
NOKIA OYJ	EUR	35 692,00	140 555,10	0,57
ORANGE	EUR	25 514,00	368 932,44	1,48
PEUGEOT SA	EUR	13 446,00	228 649,23	0,92
RELX NV	EUR	9 207,00	177 050,61	0,71
REPSOL	EUR	35 324,00	529 860,00	2,13
REPSOL RIGHT 05/01/2018	EUR	35 295,00	13 588,58	0,05
REXEL	EUR	15 043,00	228 202,31	0,92
SANOFI	EUR	3 825,00	275 017,50	1,11
SAP SE	EUR	7 660,00	721 112,40	2,90
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	8 087,00	576 683,97	2,32
SIEMENS AG-NOM	EUR	1 981,00	231 182,70	0,93
SIFA CAT.B	EUR	13 350,00	1 385 329,50	5,57
SMURFIT KAPPA	EUR	9 767,00	267 664,64	1,08
SUEZ SA ACT	EUR	17 254,00	253 806,34	1,02
TECHNIPFMC PLC	EUR	9 196,00	239 739,72	0,96
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDING AG	EUR	59 204,00	250 373,72	1,01
TELEFONICA SA	EUR	23 720,00	193 839,84	0,78
TELEPERFORMANCE SE	EUR	4 944,00	590 560,80	2,38
TOTAL	EUR	4 187,00	194 276,80	0,78
UNIBAIL RODAMCO REITS	EUR	1 259,00	265 649,00	1,07
UNICREDIT SPA	EUR	13 713,00	218 310,96	0,88
UNILEVER CVA	EUR	7 223,00	340 203,30	1,37
VALEO SA	EUR	5 841,00	363 660,66	1,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			107 086,64	0,43
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			107 086,64	0,43
ISHARES VII PLC CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF	EUR	1 004,00	107 086,64	0,43

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2017 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			2 595,94	0,01
Dettes			-25 803,88	-0,10
Comptes financiers			-130 283,56	-0,52
ACTIF NET			24 861 134,26	100,00

MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES
Fonds Commun de Placement d'Entreprise

OFI ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 29 DECEMBRE 2017

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCPE MACIF CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE ES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation du portefeuille a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans l'annexe. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes, et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX PORTEURS DE PARTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion du fonds et dans les autres documents adressés aux les porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction de la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

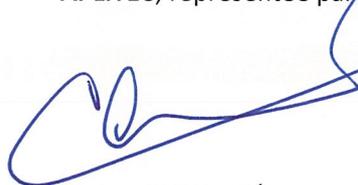
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2018
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ